

# ÉCONOMIE

## ÉPREUVE COMMUNE: ORAL

**Antoine d'Autume, Alexis Direr**

**Coefficient** : 2 ; **Durée de préparation** : 1 heure

**Durée de passage devant le jury** : 30 minutes dont 15 d'exposé et 15 de questions

**Type de sujets donnés** : documents

**Modalités de tirage du sujet** : un seul sujet

**Liste des ouvrages généraux autorisés** : aucun mais la calculatrice est autorisée et fournie par l'École normale supérieure dans la salle de préparation.

**Liste des ouvrages spécifiques autorisés** : aucun

28 candidats ont passé l'épreuve commune en économie sur 10 dossiers différents. Les notes varient entre 5 et 17, avec une moyenne de 11,3.

Les candidats étaient dans l'ensemble correctement préparés et sont parvenus à trouver un équilibre satisfaisant entre l'exploitation des documents qui leur étaient soumis et la mobilisation de leurs connaissances. L'exposé était généralement structuré et ancré dans les documents. La nature formelle de l'épreuve a été par conséquent bien comprise dans l'ensemble.

Nous attendions essentiellement deux qualités de la part des candidats. La première était la capacité à utiliser l'ensemble des documents dans le but de dégager une problématique commune et de répondre de manière claire et argumentée à la question posée. Certains sujets se prêtaient plus aisément à une réponse personnelle aux questions soulevées par le dossier. D'autres, un peu plus techniques, exigeaient de la part du candidat une analyse fine des aspects chiffrés du thème ainsi qu'une compréhension des enjeux de politique économique de certains dispositifs réglementaires. Enfin, des sujets comme « le recours à la politique budgétaire » ou la « réduction du temps de travail », pour lesquels les candidats étaient a priori bien préparés, ont amené certains d'entre eux à dérouler un cours sans réel effort de réflexion ou d'analyse des documents proposés. Quelle que soit la nature du dossier, le jury attendait du candidat qu'il centre son exposé sur le dossier et que ses développements soient guidés par une problématique clairement présentée.

Outre la capacité à problématiser un dossier, le second élément discriminant était la faculté à mener un raisonnement économique. Le jury n'attendait des candidats ni connaissances théoriques pointues, ni raisonnements sophistiqués. Mais il souhaitait que les mécanismes économiques fondamentaux soient mobilisés et appliqués au thème des dossiers. A titre d'exemple, des sujets comme le niveau de fixation des loyers ou la participation des femmes au marché du travail ont permis à certains candidats d'exploiter de manière pertinente des théories simples comme la théorie de l'équilibre partiel ou le coût d'opportunité du temps.

Les dossiers traités par les candidats portaient sur les sujets suivants :

*Plein-emploi : de quoi parle-t-on ?*

*Comment expliquer la participation croissante des femmes au marché du travail depuis les années 60 ?*

*La politique familiale a-t-elle pour objectif principal la natalité ou la redistribution ?*

*La théorie du cycle de vie explique-t-elle correctement la consommation ?*

*Quels sont les enjeux de la taxation des héritages ?*

*Pourquoi les loyers des bas revenus ont-ils tant augmenté ?*

*Que peut-on penser des effets de la réduction du temps de travail ?*

*Peut-on recourir à la politique budgétaire ?*

*Comment peut-on lutter à la fois contre le chômage et la pauvreté ?*

*Quelle marge de manœuvre pour réformer les retraites ?*